

LES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET LAPINS EN RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

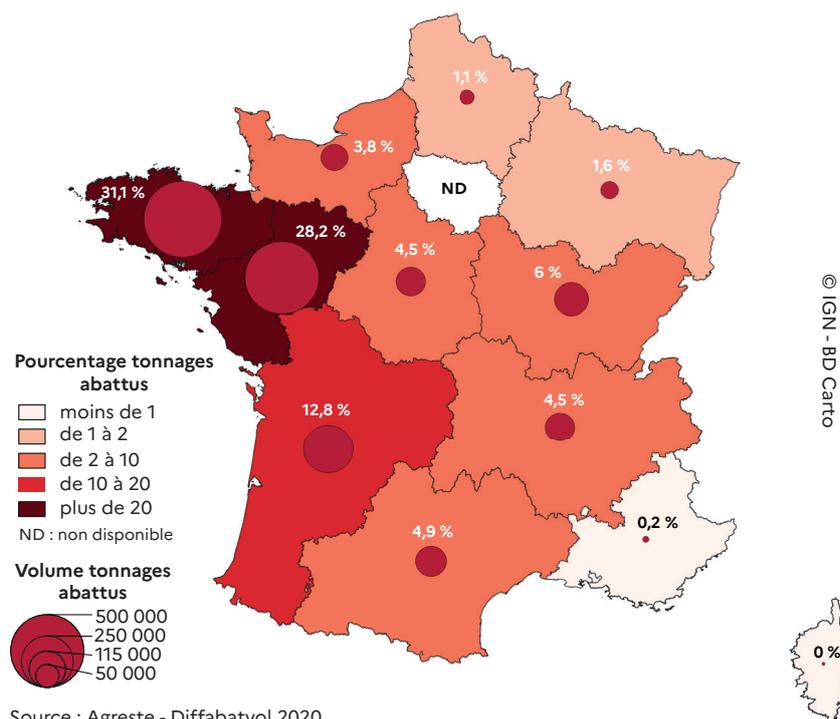
Les abattages progressent depuis 2010 au profit du poulet de chair

Sur la dernière décennie, en Bourgogne-Franche-Comté les abattages de volailles-lapins ont progressé de 20 % et la production de près de 30 %, en lien avec l'augmentation de la consommation de viande de volailles sur la même période. En 2020, le volume abattu est de l'ordre de 101 000 TEC (Tonnes Équivalent Carcasse) dont 90 % de poulets de chair. La région compte 44 abattoirs de volailles-lapins dont 8 traitant 99 % du tonnage annuel. En 2021, le plan de relance a permis d'accompagner financièrement 4 abattoirs dans l'évolution de leurs pratiques dans le but d'améliorer le bien-être animal, la santé et la sécurité au travail des agents, ou encore la compétitivité de ces entreprises, pour un montant de subventions de 1 300 000 €.

Les abattages nationaux de volailles et lapins s'élèvent en 2020 à près de 1 700 000 TEC. Fortes de ses 50 abattoirs spécialisés dans ces espèces, les régions Bretagne et Pays de la Loire traitent près de 60 % des volumes abattus, suivies par la région Nouvelle Aquitaine avec 13 % du tonnage et finalement Bourgogne-Franche-Comté avec 6 % du tonnage, les autres régions françaises traitant moins de 5 % des volumes chacune.

Sur les dix dernières années, la production nationale de viande de poulet a progressé de 12 % alors que sa consommation a progressé de 40 %. En conséquence,

Figure 1. Volumes abattus par région en 2020

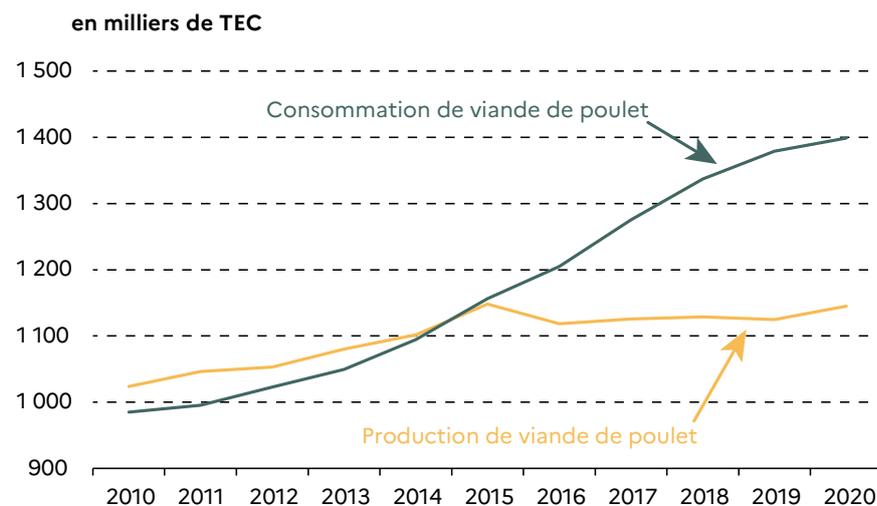


les importations ont suivi la même évolution que la consommation avec toutefois une légère inflexion en 2020 au regard de la crise sanitaire. Elles représentent 31 % des volumes consommés de viande de poulet.

L'activité d'abattage en Bourgogne Franche-Comté s'élève en 2020 à 101 000 TEC de volailles et de lapins soit 6 % du volume global abattu à l'échelle nationale.

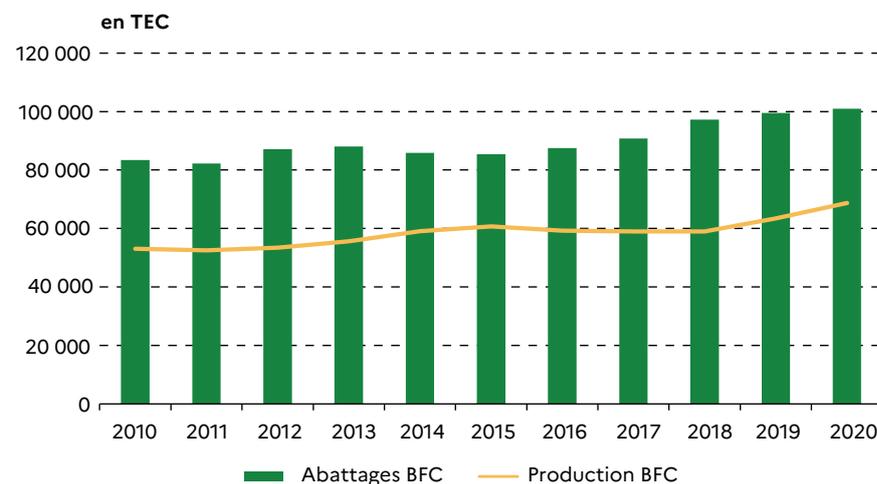
La production régionale s'élève en 2020 à 69 000 TEC, couvrant ainsi 69 % des volumes d'animaux abattus. Depuis 2010, on observe que la production de volailles et de lapins évolue plus rapidement (+ 30 %) que l'activité d'abattage (+ 20 %). Les volumes de production régionaux restent cependant inférieurs aux abattages, ces derniers étant aussi assurés avec des animaux provenant d'autres régions. L'activité d'abattage régionale concerne essentiellement le poulet de chair, produit phare de la consommation des ménages, pouvant être utilisé sous différentes formes, mais aussi très bien valorisé en restauration hors domicile. Les abattages de poulets représentent 90 % des volumes abattus dans la région et sont en forte augmentation depuis 10 ans (+ 46 %). Le canard à rôtir, qui représente 7 % des abattages, a également progressé de 18 % sur la même période. Les autres espèces, qui représentent 1 % du volume régional annuel, sont en régression plus ou moins importante depuis 2010, de - 8 % pour la pintade jusqu'à - 98 % pour la dinde en très net recul, le principal abatteur pour cette espèce ayant diminué significativement

Figure 2 : Production et consommation nationale de viande de poulet de 2010 à 2020



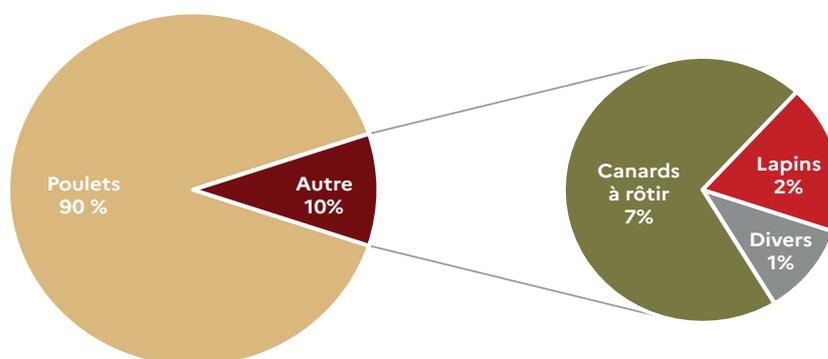
Source : Agreste - DGDDI

Figure 3. Production et abattages régionaux de volailles et lapins depuis 2010



Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle

Figure 4. Répartition du tonnage régional abattu par espèce en 2020



Source : Agreste - Diffabatvol 2020

ses abattages à partir de 2013. Le lapin représente 2 % des abattages en 2020. Sa production régionale a reculé de 20 % en

10 ans, ses abattages de 14 %, et la consommation de viande de lapin a été divisée quasiment par 2 sur la même période.

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 42 structures d'abattage de volailles et de lapins, et parmi lesquelles 6 traitent respectivement entre 2 000 et 30 000 TEC par an. Ils représentent 98 % du volume régional d'abattage en 2020. Cinq abattoirs se situent à un niveau intermédiaire avec des quantités se situant entre 100 et 400 TEC par entreprise. Les autres abattoirs traitent en moyenne 19 TEC à l'année avec une orientation toujours très marquée sur le poulet de chair. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'abattoirs rattachés à une exploitation agricole valorisant en vente directe la production.

95 % des volumes d'animaux abattus n'ont pas de signe de qualité particulier dont 18 % d'animaux abattus selon une démarche « hors signe officiel de qualité » tel que le CCP (Certificat de Conformité des Produits) garantissant une durée d'élevage minimum et une alimentation 100 % végétale.

Les animaux valorisés sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) à savoir l'AOP, l'IGP, le Label Rouge et l'Agriculture Biologique représentent 5 % des quantités abattus en Bourgogne Franche-Comté. Cela concerne essentiellement les animaux élevés sous cahier des charges Label Rouge garantissant une durée d'élevage minimum de 81 jours, l'utilisation de souches génétiques d'animaux à croissance lente, une alimentation 100 % végétale dont 75 % de céréales minimum, ainsi qu'une surface d'élevage en plein-air. Les AOP Volaille de Bresse et Dinde de Bresse sont les seules

Figure 5. Volume d'abattage de volailles des établissements agréés - tonnage élevé

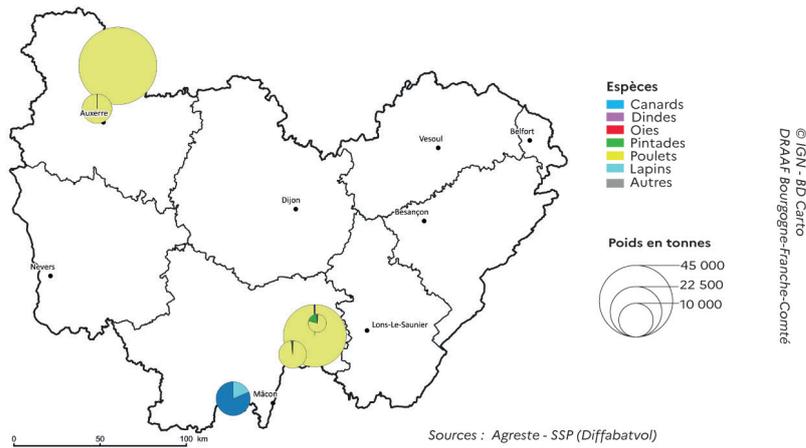


Figure 6. Volume d'abattage de volailles des établissements agréés - tonnage faible

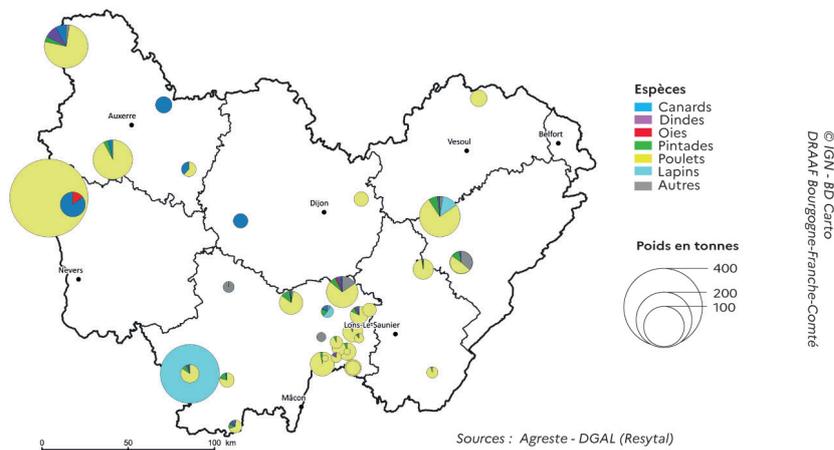
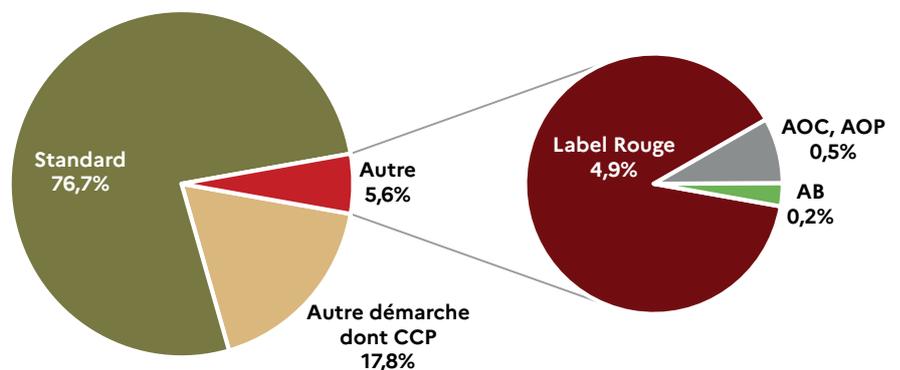


Figure 7. Volume d'abattage par signe de qualité en Bourgogne-Franche-Comté



Source: Agreste - INAO/DIFFABATVOL

AOP existantes en France en volailles dont l'aire de production couvre en partie les régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Les

abattages de volailles AOP (poulet, poularde, chapon, dinde de Bresse) s'élèvent à 1 200 TEC en 2020 dont 38 % abattus dans la région.

Renforcer la compétitivité des filières agricoles et agro-alimentaires avec un haut niveau de garanties sanitaires

Raison sociale du Porteur de projet	Aide retenue
SAS Guillot cobreda (Cuisery, 71)	159 534 €
DUC (Chailley, 89)	395 008 €
Impéry Volailles (Cosne-sur-Loire, 58)	562 170 €
Palmid'Or (Trambly, 71)	178 330 €

Le plan de relance national cible trois priorités : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion, pour un montant de 1,2 milliard d'euros.

Dans ce cadre, 4 abattoirs de volailles ont répondu à l'appel à projets pour un montant de subventions de 1,3 million d'euros correspondant à des investissements de 3,95 millions d'euros.

Ces projets portent sur :

- Améliorer la protection animale (préalable), la santé et la sécurité au travail
- Renforcer la compétitivité des entreprises et des filières en accompagnant la segmentation de l'offre et la création de valeur ajoutée
- Participer au maintien de l'emploi au travers de la modernisation des outils d'abattage
- Former à la protection animale et au respect des réglementations sanitaires et environnementales

Sources et méthodes

Les données de cette étude sont issues des bases de données DIFFABATVOL (Diffusion des abattages de volailles) issues d'enquêtes réalisées mensuellement auprès des abattoirs, de la SAA (Statistique agricole annuelle) coordonnées par le Service de la statistique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'INAO et de RESYTAL, système d'information de la DGAL constitué d'un ensemble d'applications métiers et informatiques (briques) en fonctionnement au sein des services. Ces briques applicatives permettent entre autre chose d'effectuer la gestion des Usagers, le suivi des inspections d'établissements, ou la valorisation de données dans les domaines de la santé protection animale, la sécurité sanitaire des aliments, et la protection des végétaux.

Concernant les informations relatives à la production et la consommation de volailles (figure 2, source : Agreste - DGDDI), se reporter à la publication Agreste dans la série «Synthèses conjoncturelles» Aviculture, numéro 373 de juin 2021 : «En 2020, hausse de la consommation de viande de poulet dans un contexte de crise sanitaire».